



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 50710

## Texte de la question

Le rapport de la commission du débat national sur l'avenir de l'école, présidée par Claude Thelot préconise de donner directement aux collèges et aux lycées la responsabilité de trouver les ressources nécessaires pour pallier dans les quarante-huit heures l'absence ou l'indisponibilité d'un professeur. M. Thierry Mariani demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

## Texte de la réponse

Le rapport de la commission du débat national sur l'avenir de l'école présidée par Claude Thelot suggère de donner directement aux collèges et aux lycées la responsabilité de trouver les ressources nécessaires pour pallier l'absence ou l'indisponibilité d'un professeur. Les dispositifs actuels utilisés pour assurer des remplacements de professeurs absents sont insuffisamment souples et ne permettent pas de compenser les besoins d'enseignement dus aux absences survenant de manière imprévue et pour une courte durée. En effet, les moyens actuellement mis en oeuvre, qu'il s'agisse de l'appel aux titulaires en zone de remplacement, aux personnels contractuels ou aux vacataires, ne conduisent pas à une affectation devant les élèves dans des délais suffisamment brefs. Conscient de la nécessité de garantir un enseignement de qualité, ce qui implique le respect de la continuité du service, le Gouvernement envisage en conséquence dans le cadre de la loi d'orientation sur l'école de demander aux enseignants d'assurer ces remplacements en effectuant des heures supplémentaires rémunérées à un taux spécifique. Les modalités pratiques de mise en oeuvre de ce dispositif sont actuellement à l'étude.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50710

**Rubrique :** Enseignement secondaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 2004, page 8796

**Réponse publiée le :** 8 février 2005, page 1382